



**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES
Le 27/08/2024 à 10h00 au Palais Sarde**



Le mardi 27 août à 10h00, le Comité Syndical du Conservatoire des Alpes-Maritimes s'est réuni au Palais Sarde, siège du Conservatoire des Alpes-Maritimes, pour donner suite à la convocation adressée par M. Jean THAON, Président en exercice, par courrier le 29/07/2024. Cette réunion fait suite à la séance prévue le 23/08/2024 n'ayant pu se tenir faute de quorum ; le quorum n'est plus nécessaire pour cette seconde réunion. Lors de cette séance, 20 membres (19 présents et 1 représenté) disposent de 26 suffrages :

Pour Le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : Mme Joelle ARINI, Titulaire, présente.
 Pour le DEPARTEMENT 06 : M. Xavier BECK, Titulaire, Excusé.
 Pour Le DEPARTEMENT 06 : M. Yannick BERNARD, Titulaire, Excusé.
 Pour Le DEPARTEMENT 06 : Mme Christelle D'INTORNI, Titulaire, Excusée.
 Pour Le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : Mme Céline DUQUESNE, Titulaire, Présente.
 Pour Le DEPARTEMENT 06 : Mme Sabrina FERRAND, Titulaire, Excusée.
 Pour Le DEPARTEMENT 06 : Mme Pascale GUIT-NICOL, Titulaire, Excusée.
 Pour Le DEPARTEMENT 06 : M. David KONOPNICKI, Titulaire, Excusé.
 Pour Le DEPARTEMENT 06 : M. Gérald LOMBARDO, Titulaire, Excusé.
 Pour Le DEPARTEMENT 06 : M. Sébastien OLHARAN, Titulaire, Excusé.
 Pour Le DEPARTEMENT 06 : Mme Michèle OLIVIER, Titulaire, Excusée.
 Pour Le DEPARTEMENT 06 : M. Michel ROSSI, Titulaire, Excusé.
 Pour Le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : M. Auguste VEROLA, Vice-Président, Titulaire, Présent.
 Pour la Commune de ANDON (1 voix) : M. Daniel BORTOLINI, Titulaire, Présent.
 Pour la Commune de ASPREMONT : Mme Catherine SALET, Titulaire, Excusée.
 Pour la Commune de BAIROLS : M. Frédéric AUDIBERT, Titulaire, Excusé.
 Pour la Commune de BENDEJUN (1 voix) : M. Eric BERMOND, Suppléant, Présent.
 Pour la Commune de BLAUSASC (1 voix) : Mme Evelyne LABORDE, Titulaire, Présent.
 Pour la Commune de Beuil : M. Christian GUILLAUME, Titulaire, Excusé.
 Pour La Commune de BREIL-SUR-ROYA : Mme Isabelle SAUVE, Titulaire, Excusée.
 Pour la Commune de CANTARON (1 voix) : M. Gérard STOERKEL, Suppléant, Présent.
 Pour La Commune de CARROS : Mme Virginie SALVO, Titulaire, Excusée.
 Pour La Commune de CLANS : M. Patrick JACOB, Titulaire, Excusé.
 Pour La Commune de COLOMARS (1 voix) : Mme Nicole FALCONETTI, Suppléante, Présente.
 Pour La Commune de COURSEGOULES : Mme Marie-Pierre DAVID, Titulaire, excusée.
 Pour La Commune de FONTAN : M. Philippe OUDOT, Titulaire, Excusé.
 Pour La Commune de GILETTE : Mme Martine ALBERTI, Titulaire, Excusée.
 Pour la Commune de GREOLIERES : Mme Patricia BUSUTTIL, Titulaire, Excusée.
 Pour La Commune de GUILLAUMES : M. Alain BRES, Titulaire, Excusé.
 Pour La Commune de ISOLA : Mme Elise CLARY, Titulaire, Excusée.
 Pour La Commune de LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI, Titulaire, Excusé.
 Pour La Commune de LA TOUR SUR TINEE (1 voix) : Mme Pamela MAC CLURE, Titulaire, Représentée par M. Thierry ROUX.
 Pour La Commune de LANTOSQUE (1 voix) : M. Jean THAON, Président, Titulaire, Présent.
 Pour La Commune de LA ROQUETTE SUR VAR : M. Philippe BRUSCHI, Titulaire, Excusé.
 Pour La Commune de L'ESCARÈNE : M. Jean-Claude VALLAURI, Titulaire, Excusé.
 Pour la Commune de LEVENS : M. Régis GUILLAUME, Titulaire, Excusé.
 Pour La Commune de LUCERAM : Mme Michèle BARNOIN, Titulaire, Excusée.
 Pour La Commune de MALAUSSENE (1 voix) : Mme Sylvia GHALIN, Suppléante, Présente.
 Pour La Commune de MOULINET : M. Michel PALLANCA, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de PEILLE : M. Cyril PIAZZA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de PEILLON (1 voix) : Mme Germaine MILLO, Suppléante, Présente.
Pour La Commune de PEONE (1 voix) : Mme Marie-Amelie GINESY, Vice-Présidente, Titulaire, Présente.
Pour La Commune de PUGET-THENIERS (1 voix) : Mme Anne-Marie REDELSPERGER, Titulaire, Présente.
Pour La Commune de ROQUEBILLERE : M. Romain GUINTRAND, Titulaire, Excusé.
Pour La Commune de ROQUESTERON : Mme Alexandra BISSON, Titulaire, Excusée.
Pour La Commune de SAINT-CEZAIRE SUR SIAGNE (1 voix) : M. Christian ZEDET, Suppléant, Présent.
Pour la Commune de SAINT-ETIENNE-DE TINEE : Mme Christiane MATTEI, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SAINT-MARTIN DU VAR (1 voix) : M. Jean-Marc GRILLI, Suppléant, Présent.
Pour la Commune de SAINT-MARTIN VESUBIE (1 voix) : Mme Gisèle MARTIN, Titulaire, Présente.
Pour La Commune de SAINT-SAUVEUR SUR TINEE (1 voix) : Mme Anne-Marie ZIMMERMANN, Titulaire, Présente.
Pour La Commune de SAINT-VALLIER DE THIEY (1 voix) : Mme Nicole BRUNN-ROSSO, Titulaire, Présente.
Pour La Commune de SIGALE : Mme Stéphanie GORDOLON, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SOSPEL : M. Renaud DETOEUF, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de TENDE : M. Jean-Charles QUERCIA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de TOURRETTE LEVENS (1 voix) : M. Bertrand GASIGLIA, Titulaire, Présent.
Pour La Commune de VALDEBLORE : Mme Dominique HOUZE RESMOND, Titulaire, Excusée.
Pour La Commune de VILLARS-SUR-VAR : Mme Cécile BESSONE, Titulaire, Excusée.

INVITES PRÉSENTS A LA REUNION DU COMITE SYNDICAL :

- Mme Delphine GAYRARD, Directrice Générale Adjointe Culture, Transformation numérique, Relation à l'usager du Département des Alpes-Maritimes,
- Mme Laura DE VIT, Chef du service de l'action culturelle territoriale du Département des AM,
- Mme Laetitia GENTILS, Directrice Générale des Services, commune de Colomars,
- M. Christian TOURNIAIRE, Directeur du Conservatoire des Alpes-Maritimes,
- Mme Corinne LAZARO, Comptable responsable des finances du CAM,
- Mme Maryline GERMANO, Chargée de mission en charge du développement du territoire au CAM,
- Mme Eugénie JOUANNET, Chargée de mission RH au CAM.

ORDRE DU JOUR :

1. Finances : Modification des tarifs d'inscription 2024-2025 « Danse » et barèmes de participation des communes ;
2. Finances : Modification des frais de déplacement du personnel et procédure de remboursement ;
3. Questions orales ;
4. Questions diverses.

Jean THAON, Président du Conservatoire des Alpes-Maritimes, ouvre la séance à 10h00 et remercie l'ensemble des membres présents, les conseillers départementaux, les représentants des communes, les services administratifs du département, la Paierie Départementale.

Le Président rappelle que le Conservatoire des Alpes-Maritimes a pris un élan très important grâce au soutien du département des Alpes-Maritimes et annonce l'ordre du jour.

1. FINANCES : MODIFICATION DES TARIFS D'INSCRIPTION « DANSE » 2024-2025 ET BAREMES DE PARTICIPATION COMMUNALE

Le Président rappelle à l'assemblée :

- VU** la délibération n° 2024-05/06 du 22 mai 2024 autorisant le Président à lancer l'étude pour le projet d'ouverture de la discipline « Danse » ;
- VU** la délibération n° 2024-05/07 du 22 mai 2024 fixant les tarifs d'inscription 2024-2025 et barème de participation communale ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture de la discipline « Danse » est proposée comme une expérimentation pour le Conservatoire des Alpes-Maritimes sur 8 communes :
Saint Etienne de Tinée, Saint Martin Vésubie, Saint Sauveur sur Tinée, Roussillon, Clans, Roquebillière, Lantosque, Valdeblore.

CONSIDÉRANT qu'après la première année d'activité « Danse », le Conservatoire des Alpes-Maritimes dressera un bilan afin de mettre en place un « cursus expérimental » permettant de développer l'activité sur le territoire et de valoriser cette discipline.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'adopter les modifications des tarifs d'inscription pour l'année 2024-2025 et d'adopter les barèmes de participation des communes « Danse ».

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS		Commune membre	Commune non-membre
TARIF ENFANTS - PRÉADOS			
AD	Danse Eveil : de 3 à 5 ans	235 €	265 €
BD	Initiation Danse : de 6 à 8 ans	235 €	265 €
CD	Cours enfants : de 6 à 8 ans Hip Hop	235 €	265 €
DD	Cours préados : de 9 à 17 ans Danse, Hip Hop	235 €	265 €
ED	Cursus Danse classique - Cycle 1	325 €	355 €
TARIF ADULTES			
FD	Cours Zumba, Danse, Hip Hop	255 €	285 €
GD	Cours Hip Hop	435 €	465 €

Frais de dossier : 35 € par famille

Réduction enfants à partir de 2 enfants d'une même famille : 2^{ème} inscription -10%, 3^{ème} inscription -20%, ...

Au titre de l'année 2024/2025, la discipline « Danse » est proposée sur 8 communes rurales :
Saint Etienne de Tinée, Saint Martin Vésubie, Saint Sauveur sur Tinée, Roussillon, Clans, Roquebillière, Lantosque, Valdeblore.

Les barèmes de participation communale « Danse » sont les suivants :

- 470 € par professeurs pour les communes rurales ;
- 670 € par professeurs pour les communes urbaines.

**LE COMITE SYNDICAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ LA MODIFICATION DES TARIFS D'INSCRIPTION
« DANSE » 2024-2025 ET BAREMES DE PARTICIPATION COMMUNALE**

**2. FINANCES : MODIFICATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL ET PROCEDURE DE
REMBOURSEMENT**

Le Président rappelle à l'assemblée :

VU l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

CONSIDÉRANT que cet arrêté est applicable à la fonction publique territoriale par renvoi du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 lequel est appliqué par le présent arrêté ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier la délibération n° 2023-04/04 en date du 13 avril 2024 fixant les frais de déplacement du personnel et procédure de remboursement.

A. Ordre de mission et assurance

Un ordre de mission annuel est délivré pour la durée de l'année civile. En contrepartie, le professeur doit souscrire une police d'assurance garantissant de manière illimitée sa responsabilité personnelle, celle du Conservatoire des Alpes-Maritimes, y compris vis-à-vis des personnes transportées. Le professeur est son propre assureur pour les risques non compris dans l'assurance obligatoire (vol, incendie).

B. Résidences administratives

Les remboursements kilométriques se font en fonction des résidences administratives suivantes :

- Agent résidant dans une zone géographique autorisée par le Conservatoire : à partir de leur lieu de résidence personnelle ;
- Tous les autres agents : à partir siège du Conservatoire des Alpes-Maritimes, 10 rue de la Préfecture - 06300 NICE.

Le site de référence pour le calcul des kilomètres se fait à partir de : <https://www.viamichelin.fr>

C. Indemnités kilométriques du véhicule personnel

Puissance du véhicule	- 2000 Km	De 2001 à 10 000 Km	+ 10 000 Km
5 CV et moins	0.32	0.40	0.23
6 CV et 7 CV	0.41	0.51	0.30
8 CV et plus	0.45	0.55	0.32

D. Indemnités journalières

Les indemnités de mission susceptibles d'être allouées aux agents de la Fonction Publique Territoriale sont :

- Les frais de repas :
 - Pour le repas du midi : agent en mission avec un départ de son domicile prévu avant 11h00 et un retour à 14h00
 - Pour le repas du soir : agent en mission avec un départ de son domicile prévu avant 18h00 et un retour à 21h00

Remboursement forfaitaire de repas : 20 €

- Les frais d'hébergement : agent en mission entre 0h00 et 5h00 (chambre et petit déjeuner)

Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement : 90 €

E. Remboursements des péages d'autoroute et des transports en commun

Les frais d'autoroute seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Dans le cadre de répétitions, concerts, manifestations et réunions, sur la zone administrative du Conservatoire « le Palais Sarde », les frais de parking ne seront pas remboursés, sauf sur dérogation spéciale et validation de la Direction. Les transports en commun seront pris en charge sur présentation des justificatifs d'achat des titres de transport pour se rendre au Conservatoire Palais des Rois Sardes, 10 rue de la Préfecture 06300 NICE.

F. Délais et procédures de remboursement

Chaque professeur qui souhaite bénéficier d'un remboursement de frais doit déposer au secrétariat, au plus tard le 5 du mois suivant, sa déclaration mensuelle de déplacement complétée et signée accompagnée des justificatifs correspondants. À la suite de cela, un récapitulatif des frais engagés sera établi par l'agent comptable et contresigné par l'agent afin de pouvoir prétendre à un remboursement. Les plannings officiels des cours, des concerts ou d'éventuelles modifications préalablement validées par la Direction (reports de cours) déterminent pour chaque agent le cadre dans lequel il peut prétendre aux remboursements.

LE COMITE SYNDICAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ LA MODIFICATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL ET PROCEDURE DE REMBOURSEMENT

M. Jean THAON et M. Christian TOURNIAIRE remercient le département et l'engagement fort des communes et des membres du Comité pour leur soutien.

Mme Corinne LAZARO est félicitée pour les tableaux financiers transmis aux membres du Comité.

3. QUESTIONS ORALES : NÉANT

4. QUESTIONS DIVERSES

Divers documents sont remis aux membres du Comité :

- *Affichette sur la prochaine exposition intitulée Anima(ex)musica à l'espace culturel Lympia à Nice, du 2 novembre 2024 au 26 janvier 2025. Ce projet artistique porté par Mathieu Desailly, Vincent Gadras et David Chalmin redonne vie à des instruments de musique en inventant des créatures géantes animées et sonores.*

- *Planning des réunions de rentrée 2024/2025 : réunions qui rassembleront les élèves, parents d'élèves et équipe pédagogique pour annoncer l'ouverture des cours du conservatoire.*

Mme Marie-Amélie GINESY prend la parole et souligne la chance et l'importance d'avoir une exposition comme Anima(ex)musica dans la ville de Nice et invite Madame Delphine GAYRARD à présenter plus en détail le projet et l'exposition aux membres du conseil. Madame Delphine GAYRARD rappelle aux communes que de nombreuses visites guidées et ateliers pédagogiques sont prévus durant l'exposition, notamment à destination des scolaires et qu'il faut absolument prévoir les déplacements des communes du haut pays vers Nice.

M. Auguste VEROLA souhaite savoir si l'activité théâtre ouvre prochainement.

M. Christian TOURNIAIRE indique que le dossier est encore à l'étude avec la commune de l'Escarène et que l'activité se fera, soit sous forme de spectacle, soit sous forme d'ateliers de 2h en école de théâtre sur la commune de l'Escarène.

M. Christian TOURNIAIRE précise que le théâtre est encore en mode projet, que d'autres collèges ont des projets artistiques qu'il faut d'abord analyser.

M. Christian TOURNIAIRE : le CAM va faire le tour du Département, la présence des élus et des maires lors des réunions de rentrée est fortement souhaitée car elle est importante. Le CAM travaillera bien sur sa communication.

M. Christian ZEDET, représentant de la commune de Saint Cézaire sur Siagne suggère un courrier du Président du Département et du maire de la commune pour informer que le département est le vecteur et le principal partenaire du CAM.

M. Christian TOURNIAIRE : le CAM apportera des plaquettes qui seront laissées dans les communes lors des réunions.

Concernant la communication du CAM, Mme Marie-Amélie GINESY précise qu'elle est encore en construction, mais il est certain qu'il va falloir que les centres/salles mis à disposition pour le CAM soient visibles dans les communes.

M. Christian TOURNIAIRE affirme que si le CAM doit être présent dans les communes. La direction sera là pour rencontrer et échanger avec les élus. Cette information est appuyée par Marie-Amélie GINESY qui souhaiterait également se déplacer avec le Président.

M. Christian TOURNIAIRE revient sur les stages de musique d'été et remercie vivement les communes de Puget-Théniers et St-Etienne de-Tinée pour la réussite des stages. Il évoque une gestion et organisation très lourdes mais une magnifique expérience (8 profs et 48 enfants sur la commune de Saint Etienne de Tinée).

Mme Anne-Marie REDELSPERGER, représentante de la commune de Puget-Théniers apprécie et remercie Christian TOURNIAIRE.

M. Christian TOURNIAIRE précise que toutes les communes qui disposent d'un hébergement et ont la capacité d'accueillir des groupes peuvent s'inscrire dans ce programme musical pour l'été prochain.

M. Christian TOURNIAIRE finit par indiquer que de nombreux professeurs ont rejoint le conservatoire dernièrement mais que certains qui arrivent d'un autre département rencontrent des difficultés pour se loger. Il apprécierait que les communes puissent les aider à trouver un logement (logement de service par exemple) le temps qu'ils s'installent sereinement et finalisent leurs recherches.

Plus de question.

Le Président Jean THAON souligne qu'il s'agit d'une volonté forte du Président Charles-Ange GINESY de voir développer la danse et il le remercie pour son soutien et son engagement.

Il remercie les membres du Comité Syndical de leur présence, les services, le Directeur Christian TOURNIAIRE et le personnel administratif qui l'entoure.

Aucun autre sujet n'étant soulevé, le Président, M. Jean THAON, déclare la séance close à 11h00.

Fait à Nice, le 27/08/2024

Le Président du Conservatoire
Maire de Lantosque
Jean THAON



AR Prefecture

006-250601499-20240827-2024_08_27-AU
Reçu le 10/09/2024